



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2026**

Nombre de membres composant 35

le Conseil

Nombre de membres présents à la séance 32

Nombre de membres représentés 3

Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 09 juin 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Saliha PONTVIANNE donne procuration à Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Brahim BAHMAD

DELIBERATION N° 5

BUDGET ANNEXE DU CINÉMA - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2025

PREAMBULE - Monsieur Brahim BAHMAD, 9ème Adjoint au maire délégué "finances"

Mes chers collègues,

Le Compte Financier Unique du budget annexe du cinéma a été adopté pour la première fois lors de la séance du conseil municipal du 13 juin 2023. Il retrace l'ensemble des mouvements réalisés en fonctionnement et investissement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, tant en dépenses qu'en recettes.

Pour mémoire, le Compte Financier Unique est une fusion du compte de gestion présenté par le Comptable public et du compte administratif produit par l'ordonnateur (le maire).

260609_5

Je vais donc vous présenter le Compte Financier Unique relatif à l'exercice 2025 qui présente les résultats suivants :

Réalisations 2025	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	157 810,61	157 810,61	0,00
Section d'investissement	36 254,84	12 098,00	-24 156,84
Total	193 065,45	169 908,61	-24 156,84

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	38 139,00	0,00	- 38 139,00
Total	38 139,00	0,00	- 38 139,00

Résultat cumulé (réalisations + restes à réaliser + résultats antérieurs reportés)	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	157 810,61	157 810,61	0,00
Section d'investissement	74 393,84	74 498,21	104,37
Total	232204,45	232 308, 82	104,37

L'excédent global de clôture est de 104,37 € en 2025 contre 62 420,21 en 2024.

Le résultat cumulé 2025 tient compte des restes à réaliser en dépenses pour 38 139,00 €.

Les réalisations 2025 du budget annexe du cinéma se décomposent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses :

Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / C.F.U %
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	45 150,00	40 494,25	45 150,00	39 556,31	45 990,00	39 114,79	85,05 %	-441,52	-1,12 %
012 CHARGES DE PERSONNEL	108 000,00	82 400,36	102 420,00	102 154,07	110 000,00	106 597,82	96,91 %	4 443,75	4,35 %
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	400,00	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00	0,00 %	0,00	#DIV/0!
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	0,00 %	0,00	#DIV/0!
Total des dépenses réelles de fonctionnement	153 750,00	122 894,61	148 170,00	141 710,38	156 590,00	145 712,61	93,05 %	4 002,23	2,82 %
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	4 102,00	4 102,00	9 585,00	9 584,97	13 200,00	12 098,00	91,65 %	2 513,03	26,22 %
Total des dépenses de fonctionnement	157 852,00	126 996,61	157 755,00	151 295,35	169 790,00	157 810,61	92,94 %	6 515,26	4,31 %

En 2025, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 157 810,61 €, soit une hausse de +4,31% par rapport à 2024.

Celles-ci sont réparties de la manière suivante :

Les charges à caractère général (chapitre 011) :

39 114,79 €

Ce chapitre comprend principalement les postes de dépenses suivants :

- 19 209,02 € dans le cadre de la location de films et du terminal de paiement bancaire ;
- 6 171,19 € de paiements de redevances et taxes auprès de la SACEM et du CNC ;
- 4 466,73 € pour le contrat de vente de billets à distance et la pose des affiches de films ;
- 5 394,95 € pour la réception des films de manière numérique et maintenance ;
- 3 081,95 € pour les supports de programmation (affiches, flyers) ;
- 790,95 € de frais divers et petites réparations (alimentation, petit matériel, frais bancaires).

Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

106 597,82 €

Il s'agit du personnel mis à disposition par la commune pour assurer le fonctionnement de l'activité.

Les dépenses d'ordre (chapitre 042) :

12 098,00 €

Il s'agit des mouvements relatifs à l'amortissement des dépenses d'équipement. Ces écritures sont neutres budgétairement puisque la même somme est comptabilisée en recettes d'investissement.

Les recettes :

Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	40 000,00	49 067,38	45 000,00	50 527,02	48 000,00	51 241,97	106,75 %	714,95	1,41 %
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	115 097,00	75 174,23	110 000,00	98 013,33	114 620,00	99 398,64	86,72 %	1 385,31	1,41 %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des recettes réelles de fonctionnement	155 097,00	124 241,61	155 000,00	148 540,35	162 620,00	150 640,61	92,63 %	2 100,26	1,41 %
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	2 755,00	2 755,00	2 755,00	2 755,00	7 170,00	7 170,00	100,00 %	4 415,00	160,25 %
Total des recettes de fonctionnement	157 852,00	126 996,61	157 755,00	151 295,35	169 790,00	157 810,61	92,94 %	6 515,26	4,31 %

En 2025, les recettes de fonctionnement sont identiques aux dépenses de fonctionnement à hauteur de 157 810,61 €.

Celles-ci se répartissent de la manière suivante :

- 51 241,97 € liées aux entrées pour une hausse de +1,41% par rapport à 2024 ;
- 99 398,64 € correspondant à la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune.

L'amortissement des subventions d'équipement perçues s'élève à 7 170,00 €, cette somme étant budgétairement neutre puisqu'elle est également comptabilisée en dépenses d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses :

Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93 400,00	361,97	95 619,00	62 288,00	69 980,00	29 084,84	41,56 %	-33 203,16	-53,31 %
Total des dépenses d'équipement	93 400,00	361,97	95 619,00	62 288,00	69 980,00	29 084,84	41,56 %	-33 203,16	-53,31 %
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	2 755,00	2 755,00	2 755,00	2 755,00	7 170,00	7 170,00	100,00 %	4 415,00	160,25 %
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	96 155,00	3 116,97	98 374,00	65 043,00	77 150,00	36 254,84	46,99 %	-28 788,16	-44,26 %

En 2025 ont été acquis un écran pour 29 976 €, une vitrine extérieure pour 4 319,81 € et un routeur VPN pour 606,00 €.

L'amortissement des subventions d'équipement représente 7 170,00 €.

Les recettes :

Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / C FU %
13 Subventions d'équipement	19 335,13		15 086,10	44 155,34	1 549,79	0,00	0,00 %	-44 155,34	
Total des recettes d'équipement	19 335,13	0,00	15 086,10	44 155,34	1 549,79	0,00			
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	72 717,87	72 717,87	73 702,90	73 702,90	62 400,21	62 400,21	100,00 %	-11 302,69	-15,34 %
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	4 102,00	4 102,00	9 584,97	9 584,97	13 200,00	12 098,00	91,65 %	2 513,03	26,22 %
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES			0,00	0,00		0,00			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	96 155,00	76 819,87	98 374,00	127 143,21	77 150,00	74 498,21	96,56 %	-52 645,00	-41,41 %

Les dotations aux amortissements représentent 12 098,00 € (chapitre 040), somme également comptabilisée en dépense de fonctionnement (chapitre 042).

La reprise du résultat d'investissement de l'exercice n-1 a été réalisée pour 62 400,21 € (chapitre 001).

Il est proposé de bien vouloir approuver les résultats constatés au compte financier unique 2025 du budget annexe du cinéma et de confirmer l'affectation du résultat arrêté provisoirement.

Principaux textes réglementaires	- Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2311-5 et R.2311-13 ; - Nomenclature M57.
Principaux documents de référence	- Projet de compte financier unique 2025 ; - Budget annexe du cinéma.

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du 3 juin 2026.

Monsieur le Maire Francis SELLAM ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	25	Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur François BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville)
Contre	7	Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont)
Abstention	2	Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

Article 1^{er} : Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe du cinéma, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur reporté en section de fonctionnement	0,00
Résultat de clôture de l'exercice 2025	0,00
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	-24 156,84
Résultat antérieur reporté en section d'investissement	62 400,21
Résultat de clôture de l'exercice 2025	38 243,37

Article 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui peuvent se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
38 139,00 €	0,00 €

Article 3 : Arrête les résultats définis tels que ci-dessus.

Article 4 : Conformément à l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales, et compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (réalisations majorées du solde des restes à réaliser), confirme l'affectation suivante :

- Résultat de fonctionnement au compte 002 : 0,00 €.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

Le secrétaire de séance – Monsieur Maxime
OUANOUNOU




Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 23 JUIN 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 23 JUIN 2026 A Joinville-le-Pont le

